

Vous et la loi de février 2005 ? Retour sur vos réponses et analyse.

Le sondage a été mis en ligne le 10 février. Vous avez été 146 **personnes** à y répondre, entre février et Mars 2025.

Qui a répondu ?

33 enseignants du premier degré

48 enseignants du second degré

22 parents

12 chefs d'établissement

2 AESH

Sur ce premier résultat, nous notons que les enseignants du 2nd degré sont plus nombreux à avoir répondu que ceux du 1^{er} degré. Preuve que les collèges et lycées sont maintenant complètement concernés par la scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Il y a donc une nette évolution depuis 2005.

Peu d'AESH... Cela peut être compris comme le fait que notre site n'est pas connu de ces professionnels.

Autres : 39 réponses !

A noter : 15 réponses notées enseignants spécialisés ou personne ressource. Parmi ces réponses, 6 avaient d'abord répondu enseignant, puis ont spécifié enseignant spécialisé.

9 répondent donc comme enseignants spécialisés mais pas comme enseignants.

Parmi les « AUTRES » on peut noter 4 étudiants en master 2eme année, Un personnel de droit privé et 10 chargés de formation ou cadre sur un territoire donné en lien avec cette thématique de l'école inclusive. (Chargé de mission, formateur...)

Quels sont les principaux changements ?

Il y a eu 146 réponses. Parmi celles-ci, le tiercé de tête est le suivant :

- La présence des AESH. 112 réponses
- Le nombre d'élèves en situation de handicap. 106 réponses.
- Les aménagements aux examens. 102 réponses.

Ce tiercé est suivi ensuite par :

- Les aménagements personnalisés pour les élèves à BEP. 92 réponses
- Les changements dans les pratiques pédagogiques. 86 réponses
- Des actions de sensibilisation, d'information sont menées dans les écoles : 65 réponses

Enfin assez loin derrière :

- Les parents peuvent choisir la modalité de scolarisation : 27 réponses

Très clairement, les changements principaux sont ceux qui impactent le plus les enseignants, entraînant juste derrière les changements de pratiques pédagogiques liés à la personnalisation des parcours. Cela montre la prégnance de la logique de compensation qui s'appuie sur la logique médicale (diagnostic et repérage) et l'importance accordée aux aides humaines.

Il est intéressant de noter que ce changement pourtant très important lié à une conception qui donne davantage de pouvoir d'agir aux parents n'est pas forcément perçu comme important. La formulation de la proposition « choisir la modalité de scolarisation » n'était peut-être pas assez claire. Elle renvoyait au choix possible entre une scolarisation en école avec ou sans dispositif associé ou en établissement spécialisé. Elle peut aussi s'expliquer par le fait que les choix posés ne sont pas suivis d'effet.

Qu'est-ce qui a le plus progressé ces 20 dernières années :

En additionnant les colonnes 4 et 5 (5 étant la note qui correspond à ce qui a le PLUS progressé) on obtient :

- L'identification des besoins pour un score de 79 et le regard sur les situations de handicap pour un score de 65.

En additionnant les colonnes 1 et 2 (1 étant la note qui correspond à ce qui a le MOINS progressé) on obtient :

- Les liens avec les établissements spécialisés pour un score de 87 et la différenciation pédagogique pour un score de 65.

Ce qui est le plus visible impacte les réponses et montre le changement qui s'opère dans les représentations. Il est intéressant de noter que ce qui a le moins changé correspond complètement au « moment » actuel, à ce virage de l'école inclusive, Acte II,

qui doit entrer vraiment dans une logique environnementale, faire de l'école le lieu de vie ordinaire de tout enfant en réinterrogeant les pratiques pédagogiques et l'articulation avec les ressources spécialisées des établissements spécialisés.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en œuvre de cette loi ?

146 réponses sont enregistrées. La réponse était donnée sous forme de courtes phrases. Nous avons retenu 111 occurrences que nous avons classées suivant les domaines suivants :

- **23** concernent **le manque de moyens** : que cela concerne le manque d'AESH, le manque de temps aussi...
- **21** concernent **les aspects pédagogiques** : difficulté à mettre en œuvre une pédagogie différenciée, difficulté dans le quotidien, pédagogie accessible à tous difficile
- **17, Les effectifs** : classes surchargées
- **14, La formation** : les enseignants ne sont pas suffisamment formés, ne sont pas formés, je ne suis pas formée
- **12, la cohérence dans l'équipe** : tout le monde ne suit pas, on n'est pas tous d'accord, difficile de travailler avec les collègues du second degré
- **12, L'aspect institutionnel** : le cadre de la loi n'est pas connu, n'est pas respecté, est contesté...
- **9, Les relations avec les parents**
- **3, Les relations avec les autres professionnels**

Sans surprise, le manque de moyens arrive en tête des difficultés rencontrées. Cela renvoie beaucoup au manque d'AESH, mais aussi à la charge administrative « la paperasse », son inefficacité, le temps que cela prend. Le score attribué aux effectifs surchargés qui ne permettent pas de prendre en compte au mieux les élèves ayant des besoins d'aides, se surajoute à cette question du manque de moyens. Une des réponses possibles actuellement, compte tenu de la baisse démographique, serait une limitation des effectifs en fonction des niveaux. Le fait de se référer à une moyenne nationale ne peut être satisfaisant. Ce qui demande un pilotage plus ajusté qui passe par une autonomie des cadres intermédiaires et des chefs d'établissements.

Le fait que les aspects pédagogiques se positionnent en deuxième position montrent que l'accompagnement et la formation des enseignants n'a pas été à la hauteur des besoins des enseignants. Les « vraies questions arrivent » maintenant. C'est comme si

misé depuis 2005, sur les AESH et rendre obligatoire la personnalisation des parcours pouvait rendre l'école inclusive. Ces deux éléments, certes ont permis des avancées et des modifications des pratiques mais ne suffisent plus aujourd'hui face au nombre grandissant d'élèves ayant des besoins d'aides dans les conditions que nous connaissons. La logique de compensation montre ses limites. La logique environnementale doit prendre la main. Pour cela, le système dans sa totalité est interrogé : quel projet pour l'école française ? Voulons-nous vraiment une école pour tous ? A tous les niveaux quelles positions, mesures pouvons-nous prendre ?

Ces questions se retrouvent dans les mises en cause de la formation, le non-respect ou remise en cause du projet institutionnel et au sein des équipes par une tension entre les enseignants.

Les relations avec les parents concernent un peu moins de 10% des réponses. Ce qui est un score relativement faible et nous posons l'hypothèse qu'il y a eu dans ce domaine des progrès.

Que faut-il améliorer en premier ?

Si nous nous contentons de prendre l'histogramme de la réponse en premier, me tiercé gagnant est le suivant :

Moins d'élèves par classe/ la formation des enseignants / et les pratiques pédagogiques accessibles.

Cette première vision est confirmée en prenant les nombres donnés en premier et en deuxième changement à réaliser. Le tableau suivant apparaît alors :

Intitulé de la rubrique	Score attribué en premier	Score attribué en deuxième	Total des scores
Moins d'élèves par classe	95	10	105
La formation initiale	42	33	75
Pratiques pédagogiques accessibles	31	40	71
Une AESH par école	20	42	62
Pratiques pédagogiques personnalisées	20	18	38
Revoir les espaces	14	17	31

Fermer les établissements spécialisés	6	4	10
---------------------------------------	---	---	----

Au travers de ces réponses, certes dans un sondage limité, apparaissent bon sens et pragmatisme pour rendre l'école plus inclusive : baisse des effectifs, repenser la formation initiale et interroger les pratiques pédagogiques en termes d'accessibilité.

La formation initiale est fortement interrogée. Quel questionnement sur les représentations du métier aujourd'hui des futurs enseignants est conduite en formation initiale dans une école qui doit devenir le « lieu ordinaire » de vie des enfants, de tous les enfants ? Comment l'accessibilité pédagogique est-elle travaillée dans chaque didactique ? Est-il posé comme postulat de départ que dans toute classe aujourd'hui, il y a des élèves qui rencontrent des difficultés de lecture, écriture, attention ... Un nouvel équilibre est à trouver entre savoirs enseignés et modalités d'enseignement pour des apprenants si divers. La classe « standard » n'existe plus.

La proposition d'un. e AESH par école obtient aussi un score important. Il faudrait développer ce questionnement. Le « par école » étant une formule lapidaire pour montrer le changement qu'il y aurait à passer d'une aide humaine comme compensation individuelle répondant à « un droit à » à proposer des aides humaines dans un environnement qui se veut inclusif et favorisant la participation de tous. Comme nous l'avons écrit antérieurement, il s'agit de passer d'une logique du « droit à » à une logique « du droit pour participer. Certains élèves auront besoin d'aides humaines pour les gestes liés à des soins plus spécifiques.

Enfin, la fermeture des établissements spécialisés ne fait pas partie des changements à apporter. Le terme fermeture ne correspond sans doute pas au « moment » que nous vivons qui est plutôt celui d'articuler autrement les ressources spécialisées avec les écoles afin d'en faire le lieu de vie de tous les enfants.

Allez-vous chercher des informations au sujet de l'école inclusive sur les sites institutionnels ? Si oui lesquels vous sont utiles ?

85 réponses ont été apportées à cette question. Soit 50% des participants au sondage. Les réponses évoquent les sites institutionnels, comme cap école inclusive, Éduscol,

Canopé, principalement, mais aussi les sites académiques, et enfin les sites liés à un réseau (d'enseignants spécialisés par exemple).

Nous relevons dans cette liste « impressionnante » qui donne à voir de très nombreuses ressources, dont notre site cité plusieurs fois, des réponses qui attirent notre attention :

- « La liste est trop longue » ce qui corrobore ce que nous évoquions précédemment.
- « Non, présence d'une RA dans l'établissement ». Traduisons, la présence d'un enseignant spécialisé suffit à l'enseignant pour avoir les informations dont il a besoin. Si le rôle de personne ressource dévolu aux enseignants spécialisés est acté depuis 2017, doit-il dispenser les enseignants de chercher par eux-mêmes ? Mais dans ce contexte de surcharge, l'approche informative que peuvent dispenser les enseignants spécialisés est une bonne chose.

« Oui. Les fiches explicatives et descriptives pour chaque handicap, leurs statuts et comment mieux les aider. » Cette réponse correspond bien aux questionnements des enseignants : connaître et comprendre les troubles et trouver des aides en fonction du trouble. Ce questionnement est nourri par l'approche médicale. Pour autant, la pratique montre que derrière les invariants liés à un trouble, les particularités de chaque individu constituent vite un nouvel obstacle pour les enseignants. De même cette réponse témoigne en creux d'une vision d'un groupe classe « normalisé » qui est interrogé, de façon bienveillante, par des élèves ayant des troubles. Le passage actuel est bien de quitter cette représentation de la normalité pour la transformer par une vision qui pose au départ la « norme » de la diversité et des empêchements d'apprendre.

Commentaires libres :

34 répondants ont apporté des compléments à leurs réponses précédentes.

Les commentaires portent essentiellement sur la question de la formation initiale et continue, la question des AESH, le manque de moyens et la contradiction entre un projet porté par cette loi très humaniste et une mise en œuvre difficile qui met à mal les personnes, élèves, enseignants, parents. Il n'y a pas de cohérence dans les décisions politiques qui devraient suivre, en conséquence sont aussi pointées les limites de l'école inclusive et d'un système éducatif qui est un « frein ».

En conclusion, nous voulons remercier les personnes qui ont pris le temps de répondre à ce sondage.

Celui-ci nous renvoie une image assez partagée des évolutions constatées depuis la loi du 11 Février 2005 ? Celle-ci a produit de nombreux changements, a permis une transformation des regards sur les personnes en situation de handicap, et pas seulement à l'école. Le droit à être scolarisé pour tout enfant est acquis La route reste cependant semée d'embûches : Manque de moyens humains, de formation. Manque de temps pour assumer des aspects administratifs qui sont jugés lents et peu efficaces. Manque de cohérence entre les discours et les décisions politiques. Le système se trouve interrogé et montre ses limites.

Cette première période de mise en œuvre de cette 'grande loi' s'achève sans doute. L'école inclusive « Acte II » traduit bien une nouvelle étape à mettre en œuvre dans un contexte politique et international tendu. Quelles seront les volontés politiques qui se manifesteront ? Quels choix stratégiques seront posés pour permettre d'entrer de plein pied dans la transformation des environnements scolaires pour permettre une véritable accessibilité aux savoirs, au vivre ensemble, et au plein développement des potentialités de chacun ?